

Département
VENDEE

Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F.– PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : M. GUITTONNEAU P. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. – Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. -

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.80 – Local 10, place de Ledesma : mise à disposition au Secours Catholique

Les membres du conseil municipal ont décidé par délibération n°2016.77 du 15 décembre 2016 de mettre à disposition à titre gratuit un local d'une superficie de 158 m² situé 10, place de Ledesma au Secours Catholique, pour une durée de 2 ans, renouvelable 3 fois.

La convention d'occupation gratuite arrivant à son terme fin décembre 2024, il y a lieu conformément à l'article 3 – « DUREE » dudit document, de soumettre à l'approbation du conseil municipal la possibilité de prolonger cette mise à disposition, formalisée par un avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents : :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à titre gratuit d'un local d'une superficie de 158 m² situé 10, place de Ledesma au Secours Catholique,
- **DE DIRE** que la mise à disposition se fera dans les mêmes conditions précisées dans la convention approuvée par délibération n°2016.77 du 15 décembre 2016
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 085-218502847-20241121-DEL202411_1-DE

S²LO

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

